

leurs liens avec les autres acteurs du domaine de la jeunesse. Il ne peut pas être la seule porte d'entrée à la réflexion pour les communes en matière de politique de la jeunesse. Il faudra la compléter avec les démarches de formalisation, actuellement en cours, des fonctions d'animateur socioculturel et de délégué à la jeunesse. Il faut ainsi chercher à développer les complémentarités entre les fonctions des différents professionnels de la jeunesse, en tirant profit de leurs spécificités. Même si à certains moments les différents acteurs travaillent ensemble, les approches sont différentes. A ce propos, il est important d'adopter une certaine prudence dans la démarche afin d'éviter de laisser croire qu'une politique de la jeunesse est une politique d'action sociale laissée aux seuls travailleurs sociaux. Une politique de la jeunesse est une politique qui ne vise pas un groupe de jeunes vulnérables en particulier, mais qui s'adresse potentiellement à tous les jeunes, en permettant à chacun de développer des projets, de prendre des initiatives, d'influencer les décisions politiques et de se responsabiliser à travers ces activités. De mon point de vue, une part de l'action du TSP relève de l'action sociale au sens strict, mais une autre part relève d'une politique de promotion et de soutien aux activités de la jeunesse.

Ce sont deux aspects étroitement liés qu'il ne faut pas confondre mais articuler. Les jeunes ne sont pas *a priori* source de problèmes, mais bien porteurs de projets et de solutions à des problèmes de société qui les concernent. Il nous faut donc favoriser aussi des expériences hors du domaine de la famille et de l'école où les jeunes vont pouvoir développer leur autonomie et des compétences de manière libre. Une visée d'action sociale uniquement risque de conforter les gens dans une vision de jeunes « à problèmes ». Une politique de la jeunesse doit pouvoir s'inscrire dans la promotion d'un environnement favorable, en incluant mais en dépassant l'action sociale qui vise plus un appui individualisé pour gérer des difficultés. L'action du TSP se situe de mon point de vue à l'interface des deux, appui individuel et démarche collective. Enfin, il faudra à l'avenir soutenir les politiques de la jeunesse au niveau régional. Il y a des communes qui n'ont pas les ressources suffisantes pour engager un professionnel de la jeunesse. Penser davantage de manière régionale permet de mutualiser les ressources. A cet égard, il y a un exemple récent et prometteur dans la région fribourgeoise de la Veveyse avec un poste de délégué à la jeunesse financé à l'échelon intercommunal.

Pour en savoir plus

- ➔ Panchaud, C. (2017). **Pourquoi et comment engager un travailleur social de proximité ? : un guide à l'intention des communes.** Morges : Fondation Le Relais.
- ➔ Plateforme romande du travail social hors murs (2017). **« Référentiel » du travail social hors murs. Dire les pratiques pour mettre en lumière collectivement un savoir-faire professionnel.** Genève : Editions Slatkine.
- ➔ Rel'ier (2016). **Etats Généraux du travail social de proximité. Compte-rendu, 17 septembre 2015.** Morges : Fondation Le Relais.
- ➔ Fridez, E. (2015). **L'intervention socio-éducative hors murs.** Contribution à une modélisation de l'action dans le canton de Fribourg. Saarbrücken, Allemagne : Presse Académique Francophone.
- ➔ Wicht, L. et Libois, J. (2004). **Travail social hors murs, créativité et paradoxes dans l'action.** Genève : Edition IES.

Agenda

- ➔ **13 septembre 2017**
Journée PAC Plus
« Nightlife : pourquoi intervenir ? »
www.GREA.ch
- ➔ **20 septembre 2017**
Collaboration entre la police et l'aide dans le domaine des addictions
www.infodrog.ch

Formation

- ➔ 26 septembre 2017
Modes de consommation et risques associés
www.GREA.ch
- ➔ 28-29 septembre 2017
Alcool et violence domestique = double problématique
www.GREA.ch
- ➔ Dès octobre 2017
CAS/DAS en addiction, les inscriptions sont ouvertes
www.fordd.ch
- ➔ Dès le 3 novembre 2017
Formation de base en addictions
www.grea.ch

Publications

- ➔ **Stadelmann, S. et al. (2016). Consommation des jeunes et jeunes adultes en fin de semaine. Evolution entre 2011, 2013 et 2015.** Raisons de santé, 265. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive. www.iumsp.ch/fr/rds/265
 - ➔ **Carrasco, K. (2016). Gouvernance de la politique drogue dans les villes suisses.** Working paper de l'IDHEAP 8/2016. Lausanne : Institut de hautes études en administration publique. www.my.unil.ch/serval/document/BIB_DAAEC7F3F879.pdf
- La loi fédérale suisse sur les stupéfiants (LStup) confère aux cantons la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives aux quatre piliers de lutte contre les addictions : prévention, thérapie, réduction des risques et répression. Or les villes sont concernées au premier titre par les mesures déployées sur leur territoire, en particulier celles de réduction des risques. Ce document explore la politique drogue dans différentes villes suisses et analyse le mode de gouvernance avec les acteurs des différents piliers ainsi que les deux niveaux institutionnels des villes et des cantons.

Nouveau

www.addiction-vaud.ch

Ce site, développé avec le soutien de Lausanne Région, est destiné à l'ensemble des personnes concernées par les questions de consommation de substances et autres comportements potentiellement addictogènes. Il comprend une information tout public relative aux drogues et à l'addiction, des tests pour évaluer sa propre consommation, ainsi qu'un accès facilité aux services d'aide dans le canton de Vaud.

Infos Relais

Nous vous invitons à visiter le nouveau site de Rel'ier à l'adresse suivante : relier.relais.ch



Rel'ier
Informations Réseau Addictions

A propos d'addiction dans le canton de Vaud

parole à... | agenda | pour en savoir plus | infos réseau

Pourquoi et comment engager un travailleur social de proximité (TSP) : un guide pour les communes

Le travail social de proximité est une approche sociale qui a fait ses preuves. Soutenu et encadré adéquatement, avec des attentes réalistes, c'est un dispositif amenant une plus-value certaine pour une commune ou une région. Il n'est cependant pas aisé de mettre en œuvre de tels postes à géométrie variable. Comment et sur quelle base rédiger un cahier des charges ? Quelle est la mission ? Est-ce une mission locale, intercommunale ? Y a-t-il une participation à la politique globale du canton en matière de jeunesse ? Afin qu'un

TSP ait un impact dans une commune, il lui faut pouvoir s'appuyer sur des conditions cadres comme : un mandat clair, le respect des principes de base (libre adhésion, non jugement), des ressources suffisantes, un travail en réseau, ainsi que le temps nécessaire à l'immersion. Le guide TSP offre aujourd'hui un processus d'analyse de la réalité locale et de construction d'une réponse adaptée permettant de répondre à ces questionnements. Rel'ier est à disposition pour accompagner les communes dans ce processus.

Ces dernières années, le travail social de proximité a connu dans le canton de Vaud un essor important. Depuis les premiers projets en 1991, de nombreuses communes ont engagé des professionnels avec des objectifs et des approches souvent fort hétérogènes. C'est dans ce contexte que Rel'ier et le Service de la santé publique ont mis en place une plateforme afin de créer et renforcer le réseau professionnel d'une fonction 'en devenir'. La plateforme vaudoise du travail social de proximité est ainsi née en 2002 et son animation a été confiée à Rel'ier avec comme objectif de valoriser les projets existants, de les appréhender dans leur variabilité et de dégager des pistes d'interventions pour d'autres régions. A ce jour, il y a désormais dans le canton 46 professionnel-le-s (pour un total d'environ 37 EPT), dont environ un tiers

actif sur le territoire de Lausanne Région. Un dispositif de travail social de proximité est à géométrie variable : il peut et doit se décliner de multiples façons en fonction de chaque réalité locale. La diversité se constate particulièrement au niveau des publics-cibles : les jeunes en général, ceux en difficulté ou encore les adultes dépendants et/ou marginalisés. Au niveau du rattachement également, avec des dispositifs aux niveaux communal ou intercommunal, régional, cantonal voire même intercantonal. Au niveau du mandat enfin, oscillant entre accompagnement individuel, développement de projets communautaires, médiation ou prévention des comportements à risques. En 2015, un important travail de mise en réseau et de communication a eu lieu entre les professionnel-le-s de terrain, les adminis-

trations et les autorités politiques: les Etats Généraux du travail social de proximité qui ont permis de réunir plus de 150 personnes autour de cette fonction méconnue afin d'en favoriser la compréhension. A cette occasion, les intervenant-e-s sont arrivés à la conclusion suivante: *Il est nécessaire aujourd'hui de chercher à mieux institutionnaliser le travail social de proximité sur le canton de Vaud. Il est important de rédiger des textes de référence pour les collectivités et les communes comme pour les professionnels, de définir de manière coopérative les conditions-cadres essentielles à l'efficacité et la durabilité de ces postes. C'est là également l'enjeu de réaliser un référentiel commun, recoupant les différents mandats institutionnels, pour arriver à formuler un référentiel clair sur le mandat des TSP. Il s'agit également de mieux visibilité et communiquer sur ce qui est réalisé en matière de travail social de proximité¹.*

Sur la base de ce constat, Rel'ier a souhaité réaliser une étude afin de formuler des recommandations à l'intention des pouvoirs publics. Ce projet, réalisé grâce au soutien financier de la commission Prévention et dépendance de Lausanne Région, s'est concrétisé en 2017 sous la forme d'un guide visant à donner des critères d'aide à la décision pour répondre aux questions du « pourquoi et comment engager un TSP? ». Ce guide a été élaboré à partir d'une recherche ayant permis la formulation de bonnes pratiques nées de l'expérience de terrain. De nombreuses données ont été récoltées, notamment par le biais

d'entretiens auprès d'élus-e-s communaux-ales, de chefs de service ainsi que de TSP en poste dans différentes communes. En outre, une analyse documentaire sur la base de préavis communaux, évaluations, descriptions de fonctions et autres a été réalisée pour compléter les entretiens.

La recherche a permis de formuler plusieurs constats. Tout d'abord, il est apparu que la plupart des communes se sont intéressées à la démarche car elles souhaitent agir en faveur de leur jeunesse mais ne savent pas forcément sur quels critères s'appuyer. Les écueils sont en effet nombreux: idées préconçues sur le travail social de proximité, tentation de voir le TSP comme la solution unique, manque de connaissances en matière d'action sociale. En outre, il peut y avoir un décalage entre les attentes informelles et les objectifs formulés: les déclen-

cheurs sont ainsi souvent liés à un souci de gestion de l'espace public, alors qu'après analyse, il s'avère que le travail social de proximité prend tout son sens et sa valeur quand il s'inscrit dans une vision plus large de politique de la jeunesse. Le guide « Pourquoi et comment engager un travailleur social de proximité: un guide à l'intention des communes » est structuré en deux parties. Une première partie conceptuelle propose un cadre de référence permettant de donner les bases de la réflexion en pointant les besoins spécifiques de la jeunesse et en insistant sur l'essentiel travail préalable d'analyse des besoins. Cette partie présente également les principes fondamentaux,

la vision et les objectifs du travail social de proximité, ainsi que les bases légales permettant d'ancrer cette fonction dans une politique de la jeunesse. Enfin, sont présentées des recommandations en matière de cahier des charges et de profil d'un TSP, de cadre institutionnel, de conditions de travail et de salaire, ainsi que d'éléments liés à l'évaluation.

La deuxième partie offre deux outils pratiques pour faciliter le travail de la commune qui se pose des questions concernant les jeunes et comment mettre en œuvre une mesure de travail social de proximité. Le premier outil permet d'analyser la situation, de la déconstruire et de se poser les bonnes questions avant toute action. Le second outil offre une aide permettant, si le besoin est avéré, de développer un dispositif de travail social de proximité et d'engager un TSP. Ces deux outils comprennent chacun différents canevas à remplir par les communes pour les accompagner et leur faciliter le travail tout au long du processus. A noter que des fiches pratiques sont en cours de réalisation à Rel'ier afin de soutenir encore davantage ce travail³.

¹ Rel'ier. Etats Généraux du travail social de proximité. Compte-rendu, 17 septembre 2015.

Rel'ier. Lausanne. 2016. Voir relier.relais.ch/tsp

² Panchaud, C. (2017). Pourquoi et comment engager un travailleur social de proximité? Un guide à l'intention des communes.

Morges: Fondation Le Relais. Téléchargeable en pdf sous relier.relais.ch/tsp/pourquoi-et-comment-engager-un-tsp

³ Ces fiches de travail seront disponibles prochainement sur le site de Rel'ier: relier.relais.ch

Parole à... Frédéric Cerchia

Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, rattaché au Service de protection de la jeunesse (SPJ), en charge notamment de la promotion et du soutien aux activités extrascolaires.

En quoi le guide est-il un apport concret pour les communes?

De par ma fonction, j'ai régulièrement des communes qui me contactent pour savoir comment réagir face à des situations impliquant des jeunes, qui sont perçues parfois comme problématiques et qui peuvent inquiéter une partie de la population et les autorités politiques: par exemple, des jeunes qui « traînent » à la gare, boivent des bières et/ou fument. Dans les communes, en particulier les plus petites, les municipaux concernés sont rarement des professionnels du travail social, mais ils se posent des questions légitimes nécessitant un soutien spécialisé.

Ce guide vient combler un manque qui va permettre aux communes intéressées de mieux cerner les problématiques auxquels les jeunes sont confrontés. Si la situation n'est pas trop détériorée, les problèmes perçus peuvent devenir des opportunités pour sonder les besoins des jeunes dans la commune. Ce travail est fondamental, car si une commune souhaite engager un professionnel, elle doit au moins avoir fait au préalable une analyse des besoins auprès des personnes concernées.

Ce guide nous offre un outil et des repères fort utiles pour accompagner adéquatement les communes qui demandent un appui dans l'analyse des besoins et dans la définition de mesures pour y répondre. Le document a l'avantage de structurer ce questionnement dans un processus de réflexion qui permet de prendre du recul et de déconstruire une situation en proposant des étapes d'analyse et de mise en œuvre.

On peut être tenté de penser qu'il est possible d'engager n'importe quel professionnel actif auprès des jeunes et s'attendre à bénéficier d'un généraliste capable de répondre à tous les besoins. Des réponses rapides et claires sont souvent attendues, mais, ici comme ail-

leurs, il n'y a pas de recettes toutes faites. L'avantage du guide TSP est d'aider à la mise à plat de la problématique pour faire une analyse adéquate des besoins réels. C'est dans un deuxième temps, qu'il sera possible de déterminer les réponses à apporter, à moyen et long terme, et quel type de professionnel devrait être engagé: TSP, animateur socioculturel ou délégué à la jeunesse, entre autres. Ce choix dépendra des besoins identifiés et des objectifs retenus comme prioritaires par les autorités communales. Force est de constater qu'il y a encore peu de lignes directrices explicites élaborées par des communes en matière de politique de la jeunesse, auxquelles chaque service communal pourrait se référer. Il est essentiel de bien penser l'articulation entre les professionnels qui sont actifs auprès des jeunes et qui sont amenés régulièrement à collaborer sur des projets, tout en accomplissant par ailleurs des tâches spécifiques de leur fonction. Ce fut le cas récemment dans la région d'Aubonne où les TSP et le centre d'animation ont orga-

nisé une journée d'échanges entre jeunes et élus autour de projets, avec mon appui et celui de Jaiunprojet.

En quoi le canton peut-il être un soutien alors qu'il s'agit surtout de responsabilités communales?

Au niveau cantonal, la Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (2010)¹ énonce les principes en la matière et précise les tâches spécifiques et compétences des communes (*voir encadré*) qui doivent, d'une part, soutenir les activités extrascolaires des enfants et des jeunes, que ce soit au niveau des loisirs, de la culture ou du sport (art. 10 LSAJ) et, d'autre part, développer des expériences participatives pour les enfants et les jeunes (art. 11 LSAJ). La question est alors de savoir comment les communes peuvent accomplir ces tâches et de déterminer de quelle façon l'action du TSP peut contribuer à ces objectifs et s'articule avec cette mission dite de « promotion et de soutien aux activités de la jeunesse » qui relève d'une politique essentiellement de niveau communal.

Par ailleurs, la loi a institué de

nouveaux organes cantonaux qui peuvent être sollicités par les communes, les TSP ou les jeunes:

- la *Chambre consultative de la jeunesse*, qui réunit 15 professionnels, dont un représentant des TSP vaudois, et qui a pour mission de conseiller le Conseil d'Etat sur des questions liées aux activités de la jeunesse;

- la *Commission des jeunes* qui réunit 25 jeunes de tout le canton, âgés de 14 à 18 ans et qui ont notamment pour tâche de faire des propositions au Conseil d'Etat sur des sujets qui les concernent;

- le *Comité de préavis d'attribution des aides financières* à des projets organisés par des jeunes (jusqu'à 25 ans) dans le domaine social, sportif ou culturel, comité que j'ai le plaisir de présider.

De plus, en tant que *délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse*², j'organise depuis 5 ans, en collaboration avec le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (Jaiunprojet), la Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la

jeunesse (PICSAJ) qui réunit chaque année les communes intéressées sur un thème d'actualité. En 2013, le thème abordé tournait autour de la question des jeunes dans l'espace public. A cette occasion, Kim Carrasco, coordinateur de la plateforme vaudoise des TSP (Rel'ier), a été invité à intervenir pour partager son expérience et ses conseils avec les communes et dialoguer avec elles.

En plus de ce soutien collectif aux communes, mon rôle consiste, avec le concours de Jaiunprojet, à leur apporter un appui individualisé dans l'accomplissement de leurs tâches de soutien aux activités extrascolaires, en particulier pour celles qui n'en ont pas l'expertise ou les ressources nécessaires. Ce n'est pas notre rôle de leur dire quoi faire, car les communes sont autonomes dans leurs choix et leurs compétences, mais bien plus de leur apporter conseil et appui dans leurs démarches et à leur demande, et d'accompagner, cas échéant, la mise œuvre des mesures et projets retenus. Dans ce sens, la démarche proposée par le guide TSP nous est très utile, mais reste cependant complexe; il est important que les communes puissent être accompagnées, surtout celles qui ne disposent pas à l'interne de compétences en travail social. Rel'ier, jaiunprojet.ch et moi-même pouvons apporter un tel appui à ces communes de manière concertée.

Quelles sont les perspectives en lien avec cette démarche de clarification?

Ce document est en soi précurseur pour les raisons évoquées ci-avant. Mais il est centré sur les dispositifs de travail social de proximité et

¹ www.rsv.vd.ch/dire-cocon/rsv_site/doc fo.html?docId=788558&form_name=resultats.xsp&docType=loi&PcurrentVersion=9999&PetatDoc=vigueur&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true&num_cha=85&base=RSV

² www.vd.ch/themes/vie-privee/enfance-et-jeunesse/promotion-et-soutien-aux-activites-de-jeunesse

Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ)

Compétences communales (art. 10)

1. Les communes prennent les mesures nécessaires de soutien aux activités des jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire.
2. Elles le font par exemple:
 - a. en désignant une personne de référence pour le soutien aux activités de la jeunesse;
 - b. en développant leur collaboration avec les organisations de jeunesse locales ou régionales;
 - c. en facilitant la réalisation d'activités de jeunesse communales ou régionales.
3. Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des collaborations au niveau intercommunal ou régional

Expériences participatives au niveau communal (art. 11)

1. Les communes mettent sur pied et développent des expériences participatives pour les enfants et les jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire.
2. Elles le font par exemple:
 - a. en mettant à disposition des espaces formels ou non, réguliers ou occasionnels, de participation des enfants et des jeunes à la vie communale;
 - b. en associant des délégations d'enfants ou de jeunes à l'élaboration de projets communaux ou de quartiers les concernant;
 - c. en développant des collaborations au niveau intercommunal ou régional.

Sommaire du guide TSP

Argumentaire en faveur du travail social de proximité

Partie 1: Cadre de référence

1. Besoins spécifiques de la jeunesse et analyse de situation
2. Principes fondamentaux du travail social de proximité
3. Bases d'une politique de l'enfance et de la jeunesse
4. Vision et objectifs
5. Cahier des charges et profil du TSP
6. Cadre institutionnel et conditions de travail
7. Monitoring
8. Coûts

Partie 2: Méthode et outils

1. Processus de travail
2. Analyser la situation
3. Développer un dispositif de travail social de proximité et engager un TSP

4. Aide-mémoire pour l'application des recommandations

Le guide est téléchargeable sur le site de Rel'ier: relier.relais.ch/tsp

Vous pouvez également en commander un exemplaire papier en nous adressant un courriel au contact suivant: relier@relais.ch

